

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 MAI 2015 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	greffière, directrice générale.
----------------	---------------------------------

15.88 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

15.89 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « Affaires nouvelles » :

- 17.1 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Demande d'aide financière;
- 17.2 ACHAT REGROUPÉ OFFERT PAR LA MRC D'ARTHABASKA – Microsoft Office;
- 17.3 DEMANDE DU CLUB QUAD;
- 17.4 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES;
- 17.5 CAHIER SPÉCIAL DU JOURNAL LA TRIBUNE – Offre d'espace publicitaire;
- 17.6 CANOT – KAYAK;
- 17.7 PARC CANIN;
- 17.8 HOMMAGE AU BÉNÉVOLES;
- 17.9 PUBLICITÉ;
- 17.10 TAXE DE SECTEUR.

15-81

RÉSOLUTION NO 15-81 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

15.90 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 13 avril 2015.

15-82

**RÉSOLUTION NO 15-82
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 13 avril 2015 tel que présenté.

15,91 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. François Veillette, résident au 16, rue Boulet, explique aux membres du conseil qu'il veut refaire son entrée et qu'il y a une problématique au niveau de la rue qui crée une dénivellation. De plus, il voudrait profiter des travaux pour déplacer l'entrée d'eau.

(Le conseiller Luc Duval arrive à 19 h 45.)

Après discussion, il est convenu que la ville informera monsieur Veillette de sa décision.

L'auditeur, François Lemire, explique aux membres du conseil les états financiers de la ville pour l'exercice 2014 et répond aux questions.

La mairesse le remercie et mentionne que les états financiers seront adoptés plus tard au cours de la présente session.

15,92 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'elle a assisté à l'assemblée générale annuelle de Rouli-Bus.

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de la Maison des jeunes de Kingsey Falls. Il souligne qu'il y a présentement une baisse de l'achalandage.

15,93 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service des loisirs, du Service d'urbanisme et de l'administration ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

15,94 COMPTES DU MOIS

15-83

**RÉSOLUTION NO 15-83
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (175 700,79 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

15,95 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

15,96 ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE 2014

15-84 RÉSOLUTION NO 15-84 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR DE L'EXERCICE 2014

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'auditeur a déposé son rapport et les états financiers consolidés pour l'exercice 2014;
- 2 Il a fourni au conseil toutes les explications nécessaires;
- 3 Il y a lieu d'accepter ce rapport et d'en transmettre copie au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS.** Le conseil municipal accepte le rapport de l'auditeur et les états financiers pour l'exercice 2014.
- 2- **COPIE.** Copies des états financiers seront expédiées le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

15,97 TRÉSORERIE

15,97.1 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2014

15-85 RÉSOLUTION NO 15-85 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville avait prévu des revenus d'investissement de 231 000 \$ au budget de l'exercice 2014;
- 2 La ville a fait des revenus d'investissement de 381 820 \$ pour 2014;
- 3 La ville avait prévu des dépenses d'investissement de 731 110 \$ au budget de l'exercice 2014;
- 4 La ville a fait, en 2014, des dépenses d'investissement de 826 081 \$;
- 5 La ville avait un déficit d'investissement de 2013 de 108 735 \$ qui est reporté en 2014;

- 6 Pour l'exercice 2014, la ville avait prévu affecter 500 110 \$ du budget de fonctionnement au budget d'investissement;
- 7 Afin d'arriver à l'équilibre, il y a lieu d'affecter un montant de 552 996 \$ de l'exercice de fonctionnement à l'exercice d'investissement pour 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AFFECTATION.** Le conseil municipal approuve l'affectation de 552 996 \$ de l'exercice de fonctionnement à l'exercice d'investissement pour l'année 2014.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière et à M. François Lemire, auditeur.

15,97.2 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – Passif au titre des sites contaminés

15-86 RÉSOLUTION NO 15-86 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre de l'application de la norme comptable SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés, la Ville se doit, depuis 2015, de signifier dans ses états financiers les sites municipaux qui ne font pas l'objet d'un usage productif et qui sont reconnus comme étant contaminés ou potentiellement contaminés;
- 2 La Ville a dressé un inventaire des immeubles qu'elle possède, soit :
 - 15, rue Caron - 13, rue Caron - 9, rue Caron
 - 7, rue Tardif - 2, rue Pinard - 137, chemin Corriveau
 - 57, boul. Kingsey - 1, rue Blake - 85, 12^e Rang
 - 350, boul. Marie-Victorin
 - lot P7-B, Rang 11 (11^e Rang)
 - lots P-5, Rang 12 et P5C, Rang 13 (rue Tardif)
 - lots P-5 et P-5-8, Rang 13 (rue Lajeunesse)
 - lot P7-A, Rang 11 (chemin Corriveau)
 - lot P7-1, Rang 12 (rue Gibson)
 - lots 6-A-29 et 6-A-35, Rang 13 (boul. Kingsey)
- 3 L'historique de ces immeubles et l'information en possession de la Ville ne démontrent pas la présence de contaminants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'indiquer à l'auditeur de la Ville de Kingsey Falls que l'organisme municipal n'a pas de passif au titre de sites contaminés à inscrire dans son rapport financier de 2014.

15,98 RESSOURCES HUMAINES – Embauche d'étudiants

15-87 RÉSOLUTION NO 15-87 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2015

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède chaque année à l'embauche d'étudiants pour la saison estivale;
- 2 Suite aux entrevues effectuées, le comité de sélection recommande l'embauche d'étudiants pour le camp de jour, les cours aquatiques et la surveillance à la piscine et pour le Service des travaux publics;
- 3 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE POUR LE CAMP DE JOUR.** La ville est autorisée à engager les étudiants suivants comme animateurs au camp de jour pour l'été 2015 : Vanessa Beudet, William Fortier, Marika Ouellet, Tommy Ouellet-Hamel, Marie-Eve Proulx et Marie-Pier Richard.
- 2- **EMBAUCHE DE MONITEUR ET ASSISTANT MONITEUR DE LA CROIX-ROUGE ET SAUVETEUR NATIONAL.** La ville est autorisée à engager, Simon Lévesque, étudiant, comme sauveteur national et moniteur de la Croix-Rouge pour l'été 2015.
- 3- **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.** La ville est autorisée à engager les étudiants suivants pour travailler au service d'infrastructures pour l'été 2015 : David Lamoureux, Antoine Lavoie et Antoine Moore.
- 4- **POSTE MULTITÂCHES.** La ville est autorisée à engager Justin Boulay, étudiant, à raison de 20 heures par semaine, pour travailler à diverses tâches, telles qu'exposition, piscine, camp de jour et films en plein air.
- 5- **HORAIRE DE TRAVAIL.** Les étudiants seront appelés à travailler sur des horaires variables.
- 6- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 7- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,99 IMMEUBLE DU 16, RUE PICARD – Mandat à la firme Les Services exp inc. pour l'étude de faisabilité pour le déplacement de la conduit d'égout pluvial

15-88

**RÉSOLUTION NO 15-88
IMMEUBLE DU 16, RUE PICARD
MANDAT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. POUR
L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE DÉPLACEMENT
DE LA CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a effectué, en 2013, des travaux de mise en place de conduite d'égout pluvial ainsi que la voirie sur la rue Caron (entre les rues Fortier et Comeau), sur la rue Comeau (entre les rues Caron et Martel), sur la rue Rouleau (entre les rues Picard et Joncas) et sur la rue Picard (entre les rues Caron et Rouleau) sur une longueur totale de 650 mètres,

- 2 Lors des ces travaux, une conduite d'égout pluvial a été installée sur l'immeuble du 16, rue Picard, à côté d'une servitude de passage existante;
- 3 Il y a lieu de vérifier la possibilité de faire des travaux pour déplacer cette conduite pour permettre au propriétaire de l'immeuble d'installer un garage;
- 4 La firme Les Services exp inc. a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services exp inc. pour procéder à l'étude de faisabilité pour le déplacement de la conduite d'égout pluvial sur l'immeuble du 16, rue Picard dans une servitude existante.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE DEUX CENTS DOLLARS (4 200,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Services exp inc.

15,100 RÉSIDENCE ST-AIMÉ – Demande d'aide financière pour l'entretien paysager

15-89

**RÉSOLUTION NO 15-89
RÉSIDENCE ST-AIMÉ INC.
AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Résidence St-Aimé inc., organisme à but non lucratif, a connu un déficit lors des deux dernières années;
- 2 Les dirigeants de la Résidence St-Aimé inc. demandent à la ville d'aider financièrement aux opérations;
- 3 Il y a lieu que la ville apporte soutien à cet organisme qui héberge des personnes âgées;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette aide;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est unanimement résolu ce qui suit :

- 1- **AIDE FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Résidence St-Aimé inc. un montant de **TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500,00 \$)** à titre d'aide financière pour les opérations de la résidence.
- 2- **CONDITION.** La ville accorde cette aide financière à la condition que la Résidence St-Aimé s'engage à trouver les fonds nécessaires, soit par l'augmentation des loyers ou autres, afin de se donner une marge de manœuvre supplémentaire pour diverses dépenses d'amélioration ou d'entretien.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Claude Audet, président de la Résidence St-Aimé inc.

15,101 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA) VOLET 2 – Travaux d'aménagement au parc municipal

15-90

**RÉSOLUTION NO 15-90
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES
QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE
DES AÎNÉS (PIQM-MADA) VOLET 2**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a adopté une politique familiale et qu'elle a complété sa démarche Municipalité amie des aînés;
- 2 La ville désire améliorer ses installations au parc municipal afin que toutes les générations de Kingsey Falls puissent bénéficier de ce parc qui est situé aux abords de la rivière Nicolet sud-ouest et relié par une passerelle piétonnière au Parc Marie-Victorin;
- 3 La ville désire aménager un circuit de conditionnement physique pour les aînés avec des modules d'exercices extérieurs, des balançoires sur roues pour 4 personnes, des sentiers de marches, des tables à pique-nique pour personnes à mobilité réduite ainsi qu'un foyer avec des chaises Adirondack;
- 4 Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a réservé une somme dans l'enveloppe budgétaire du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) Volet 2 pour la réalisation de projets pour l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes;
- 5 Il y a lieu que la ville dépose une demande d'aide financière au fonds servant à soutenir la réalisation de projets d'infrastructures dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls autorise le projet déposé dans le cadre de la démarche MADA, soit l'aménagement du parc municipal pour les aînés.
- 2- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE.** Le conseil municipal autorise de dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) Volet 2.
- 3- **ENGAGEMENT.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des projets.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

15,102 RÉSIDENCE KINGSEY – Demande d'obtention d'un permis de construction sans frais pour la construction d'un patio

15-91

**RÉSOLUTION NO 15-91
PROJET DE RÉNOVATION
DE LA RÉSIDENCE KINGSEY
GRATUITÉ DU PERMIS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Club FADOQ Kingsey Falls parraine le projet de construction d'un patio à la Résidence Kingsey;
- 2 Il demande à la ville d'obtenir le permis de construction pour le patio sans frais;
- 2 La Résidence Kingsey héberge des personnes âgées à temps complet et pour de courts séjours;
- 3 Il y a lieu d'appuyer le Club FADOQ dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PERMIS DE CONSTRUCTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à émettre sans frais un permis pour la construction d'un patio à la Résidence Kingsey.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'inspectrice en bâtiment.

15,103 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 15-03 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02

15-92

**RÉSOLUTION NO 15-92
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 15-03
RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02**

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement au zonage intitulé

« Règlement n° 15-03 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls ».

15,104 AFFAIRES NOUVELLES

15,104.1 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Demande d'aide financière

**15-93 RÉSOLUTION NO 15-93
VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2014
AU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre récréatif Kingsey inc. est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'organiser des activités sportives sur le territoire de la municipalité;
- 2 La ville est autorisée, aux termes de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, à subventionner une organisation à but non lucratif visant le bien-être de la population;
- 3 L'organisme a fait une demande de contribution financière de 20 000 \$ pour assumer les frais d'exploitation de l'aréna et de 25 000 \$ pour aider à combler les besoins additionnels;
- 4 Un montant de 17 000 \$ a été prévu au budget de l'exercice financier 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre récréatif Kingsey inc. une contribution financière de **QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (45 000,00 \$)** pour l'exercice 2015.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

15,104.2 ACHAT REGROUPÉ OFFERT PAR LA MRC D'ARTHABASKA – Microsoft Office

**15-94 RÉSOLUTION NO 15-94
ADHÉSION AU CONTRAT ENTREPRISE MICROSOFT
OFFERT PAR LA MRC D'ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville est branchée au réseau de fibre optique de la MRC d'Arthabaska pour réseau internet;
- 2 La MRC d'Arthabaska offre aux municipalités d'adhérer à un contrat entreprise Microsoft;

- 3 Il s'avère avantageux pour la ville d'adhérer à ce contrat;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget 2015 pour cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à adhérer au contrat entreprise Microsoft de la MRC d'Arthabaska pour les huit (8) postes informatiques.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme d'environ **DEUX MILLE DOLLARS (2 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

15,104.3 DEMANDE DU CLUB QUAD

15-95

RÉSOLUTION NO 15-95 DEMANDE DU CLUB DE QUAD KASQUAD (club cœur du Québec) POUR AUTORISATION DE PASSAGE SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les membres du club de quad Kasquad désirent utiliser leurs véhicules pour des randonnées durant toute l'année;
- 2 Les sentiers utilisés durant l'été sont différents de ceux utilisés l'hiver;
- 3 Pour se rendre du sentier à différents services tels que la station service, l'épicerie, les restaurants, les quadistes doivent emprunter une partie du boulevard Marie-Victorin et de la rue Tardif;
- 4 Le club doit obtenir l'autorisation de la ville et celle du ministère des Transports du Québec pour circuler sur cette voie de circulation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les membres du club quad Kasquad (club cœur du Québec) à emprunter le boulevard Marie-Victorin et une partie de la rue Tardif pour accéder à leurs sentiers.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au club de quad Kasquad.

15,104.4 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES

15-96 **RÉSOLUTION NO 15-96**
ACTIVITÉ THÉÂTRE POUR
LE 150^E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville fête cette année son 150^e anniversaire;
- 2 Le Théâtre des Grands Chênes a proposé à la ville une activité théâtre dans le cadre de cet événement;
- 3 Il y a lieu que la ville profite de cette occasion qui lui permet du même coup d'encourager cet organisme;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter VINGT (20) billets pour la pièce de théâtre *Pierre et Marie... et le Démon* qui sera présentée au Théâtre des Grands Chênes au cours de l'été 2015.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX CENTS DOLLARS (600,00 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Jean-Léon Rondeau, coproducteur, Théâtre des Grands Chênes.

15,104.5 CAHIER SPÉCIAL DU JOURNAL LA TRIBUNE – Offre d'espace publicitaire

15-97 **RÉSOLUTION NO 15-97**
CAHIER SPÉCIAL DU JOURNAL LA TRIBUNE
VICTORIAVILLE ET SA RÉGION
ACHAT D'UN ESPACE PUBLICITAIRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le journal La Tribune publiera un cahier spécial sur *Victoriaville et sa région*;
- 2 Le journal La Tribune offre à la ville la possibilité d'acheter un espace publicitaire dans ce cahier;
- 3 Il y a lieu que la ville participe à ce cahier;

- 4 Il y a lieu que la ville vérifie auprès du Parc Marie-Victorin leur intérêt à partager un espace publicitaire;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget 2015 pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est unanimement résolu ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter un espace publicitaire d'une demi-page dans le cahier spécial « Victoriaville et sa région » du journal La Tribune, qui sera publié le 12 mai 2015. La ville partagera la demi-page avec le Parc Marie-Victorin.
- 2- **DÉPENSE.** Le coût pour cet espace publicitaire sera partagé entre la ville et le Parc Marie-Victorin.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,104.6 CANOT – KAYAK

15-98

RÉSOLUTION 15-98 ACHAT D'UN QUAI POUR LE CANOT – KAYAK AU PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire offrir l'accès à la rivière Nicolet pour les amateurs de canot et de kayak;
- 2 Il y a lieu que la ville fasse l'acquisition d'un quai pour faciliter cet accès;
- 3 La firme Candock Rive Sud a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget 2015 pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter et à faire installer par la firme Candock Rive Sud de Trois-Rivières un quai, le tout tel que décrit à la soumission datée du 24 avril 2015.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE-SEPT DOLLARS ET TRENTE-NEUF CENTS (2 737,39 \$)** taxes et installation incluses.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Candock Rive Sud.

15,104.7 PARC CANIN

Les membres du conseil discutent de la possibilité d'aménager un parc canin sur le territoire de la municipalité. Quelques endroits sont ciblés et on demande à la directrice générale de faire évaluer les coûts pour cet aménagement.

15,104.8 HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Les membres du conseil trouvent important de souligner le bénévolat et ils désirent qu'on rende hommage à nos bénévoles lors de la Semaine qui leur est dédiée en avril de chaque année.

Un membre du conseil mentionne que lors de la Semaine de prévention des incendies, il y a déjà eu des pages consacrées dans un journal pour reconnaître le travail des pompiers. Il serait intéressant que la ville profite de cette vitrine pour rendre hommage à ses pompiers.

15,104.9 PUBLICITÉ

Un membre du conseil mentionne qu'il serait intéressant d'utiliser un encart publicitaire, comme l'a fait la Ville de Princeville dans le journal La Nouvelle/Union, pour informer les gens des services offerts à Kingsey Falls et ainsi les inciter à venir s'y établir.

15,104.10 TAXE DE SECTEUR

Ce point est reporté à une prochaine session.

15,105 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 h 41.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

